

**BEAUPREAU AUTO-MOTO PASSION** 4<sup>ème</sup> Edition

# Les Routes des Mauges

Balade Touristique & exposition

**DIMANCHE 4 SEPTEMBRE**

**centre culturel la Loge**

Contact : 02.41.63.33.49 - ampbeaupreau49@gmail.com



# Les Routes des Mauges

**BULLETIN D'ENGAGEMENT**

**Dimanche 4 Septembre 2022**

**Equipage n°**

**PILOTE**

Nom : ..... Prénom : .....

adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

**CO-PILOTE**

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Permis de conduire N° : .....

N° Police d'assurance : .....

Marque / Type : .....

Immatriculation : .....

Par le fait de la signature de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre, adhère sans restriction, au règlement et renonce à engager tout recours et poursuites à l'encontre des organisateurs par les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur ( carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à la conduite, permis de conduire, ... )

Engagement à retourner entièrement complété, accompagné du règlement au plus tard le Mercredi 31 Août 2022 à l'adresse suivante :

**AUTO-MOTO-PASSION**

Patrice ALLARD  
3, square des Pinsons - Beaupréau  
49600 - BEAUPREAU EN MAUGES  
Tél: 02.41.63.33.49  
E-mail : ampbeaupreau49@gmail.com

☐ Atteste sur l'honneur les informations écrite sur ce présent bulletin d'engagement.

Fait à : ..... le : .....

**Signature du pilote:**

Nombres d'Adultes ..... X 25€ = ..... €

Nombres d'enfants (-16 ans) ..... X 15€ = ..... €

**TOTAL : ..... €**

Règlement à l'ordre de: **AUTO MOTO PASSION**

- Cette inscription vous donne droit à la plaque rallye, au café / Brioche d'accueil, à la pause du matin, à l'apéro et au repas du Midi
- Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de la date limite imposée.
- Un bulletin d'inscription signé par véhicule est obligatoire.

- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans avoir besoin d'apporter de justification de cette décision et sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.